

MAIRIE de SAINT-ANDRE-LES-ALPES

FICHE DE RESERVATION CANTINE

DU 04 SEPTEMBRE 2023 AU 30 SEPTEMBRE 2023

A REMETTRE EN MAIRIE le 23 AOUT 2023 (au plus tard)

NOM..... CLASSE.....
PRENOM..... NOM DE L'ENSEIGNANT(E).....

Cocher la case des jours réservés : (X)

JOUR	RESERVATION
SEMAINE 1	
SEMAINE 2	
Lundi 04.09	
Mardi 05.09	
Jeudi 07.09	
Vendredi 08.09	
SEMAINE 3	
Lundi 11.09	
Mardi 12.09	
Jeudi 14.09	
Vendredi 15.09	
SEMAINE 4	
Lundi 18.09	
Mardi 19.09	
Jeudi 21.09	
Vendredi 22.09	
SEMAINE 5	
Lundi 25.09	
Mardi 26.09	
Jeudi 28.09	
Vendredi 29.09	

DATE

Nombre de repas du mois :.....

A déduire

repas du mois précédent payé et

non pris (sortie scolaire, grève)

- Nombre de repas :.....

Merci de préciser ci-dessous la date et le

motif du ou des repas déduits .

Soit un total général de

Nombre de repas :.....x 3,10 € =

Réglé par :

Chèque à l'ordre du trésor public :

Espèces :

SIGNATURE

*En cas de sorties scolaires annulées faut-il emmener votre enfant à la cantine ? OUI NON
(merci de rayer la mention inutile)*

Le prix du repas est fixé à 3,10 € sous réserves de modification en cours d'année

JOINDRE IMPERATIVEMENT LE PAIEMENT A CETTE FICHE

MAIRIE de SAINT-ANDRE-LES-ALPES

FICHE DE RESERVATION CANTINE

DU 01 OCTOBRE 2023 AU 31 OCTOBRE 2023

A REMETTRE EN MAIRIE le 24 SEPTEMBRE 2023 (au plus tard)

NOM..... CLASSE.....
PRENOM..... NOM DE L'ENSEIGNANT(E).....

Cocher la case des jours réservés : (X)

JOUR	RESERVATION	
SEMAINE 1		
Lundi 02.10		
Mardi 03.10		
Jeudi 05.10		
Vendredi 06.10		
SEMAINE 2		
Lundi 09.10		
Mardi 10.10		
Jeudi 12.10		
Vendredi 13.10		
SEMAINE 3		
Lundi 16.10		
Mardi 17.10		
Jeudi 19.10		
Vendredi 20.10		
SEMAINE 4		
SEMAINE 5		

DATE

Nombre de repas du mois :.....

A déduire

repas du mois précédent payé et

non pris (sortie scolaire, grève)

- Nombre de repas :.....

Merci de préciser ci-dessous la date et le

motif du ou des repas déduits .

Soit un total général de

Nombre de repas :.....x 3,10 € =

Réglé par :

Chèque à l'ordre du trésor public :

Espèces :

SIGNATURE

En cas de sorties scolaires annulées faut-il emmener votre enfant à la cantine ? OUI NON
(merci de rayer la mention inutile)

Le prix du repas est fixé à 3,10 € sous réserves de modification en cours d'année

JOINDRE IMPERATIVEMENT LE PAIEMENT A CETTE FICHE

FICHE DE RESERVATION CANTINE

DU 01 NOVEMBRE 2023 AU 30 NOVEMBRE 2023

A REMETTRE EN MAIRIE le 22 OCTOBRE 2023 (au plus tard)

NOM..... CLASSE.....
PRENOM..... NOM DE L'ENSEIGNANT(E).....

Cocher la case des jours réservés : (X)

JOUR	RESERVATION
SEMAINE 1	
SEMAINE 2	
Lundi 06.11	
Mardi 07.11	
Jeudi 09.11	
Vendredi 10.11	
SEMAINE 3	
Lundi 13.11	
Mardi 14.11	
Jeudi 16.11	
Vendredi 17.11	
SEMAINE 4	
Lundi 20.11	
Mardi 21.11	
Jeudi 23.11	
Vendredi 24.11	
SEMAINE 5	
Lundi 27.11	
Mardi 28.11	
Jeudi 30.11	

DATE

Nombre de repas du mois :.....

A déduire

*repas du mois précédent payé et
non pris (sortie scolaire, grève)*

- Nombre de repas :.....

*Merci de préciser ci-dessous la date et le
motif du ou des repas déduits .*

Soit un total général de

Nombre de repas :.....x 3,10 € =

Réglé par :

Chèque à l'ordre du trésor public :

Espèces :

SIGNATURE

*En cas de sorties scolaires annulées faut-il emmener votre enfant à la cantine ? OUI NON
(merci de rayer la mention inutile)*

Le prix du repas est fixé à 3,10 € sous réserves de modification en cours d'année

JOINDRE IMPERATIVEMENT LE PAIEMENT A CETTE FICHE

MAIRIE de SAINT-ANDRE-LES-ALPES

FICHE DE RESERVATION CANTINE

DU 01 DECEMBRE 2023 AU 31 DECEMBRE 2023

A REMETTRE EN MAIRIE le 24 NOVEMBRE 2023 (au plus tard)

NOM..... CLASSE.....
PRENOM..... NOM DE L'ENSEIGNANT(E).....

Cocher la case des jours réservés : (X)

JOUR	RESERVATION
SEMAINE 1	
Vendredi 01.12	
SEMAINE 2	
Lundi 04.12	
Mardi 05.12	
Jeudi 07.12	
Vendredi 08.12	
SEMAINE 3	
Lundi 11.12	
Mardi 12.12	
Jeudi 14.12	
Vendredi 15.12	
SEMAINE 4	
Lundi 18.12	
Mardi 19.12	
Jeudi 21.12	
Vendredi 22.12	
SEMAINE 5	

DATE

Nombre de repas du mois :.....

A déduire

repas du mois précédent payé et

non pris (sortie scolaire, grève)

- Nombre de repas :.....

Merci de préciser ci-dessous la date et le

motif du ou des repas déduits .

Soit un total général de

Nombre de repas :.....x 3,10 € =

Réglé par :

Chèque à l'ordre du trésor public :

Espèces :

SIGNATURE

En cas de sorties scolaires annulées faut-il emmener votre enfant à la cantine ? OUI NON

Le prix du repas est fixé à 3,10 € sous réserves de modification en cours d'année

JOINDRE IMPERATIVEMENT LE PAIEMENT A CETTE FICHE

MAIRIE de SAINT-ANDRE-LES-ALPES

FICHE DE RESERVATION CANTINE

DU 01 JANVIER 2024 AU 31 JANVIER 2024

A REMETTRE EN MAIRIE le 17 DECEMBRE 2023 (au plus tard)

NOM..... CLASSE.....
PRENOM..... NOM DE L'ENSEIGNANT(E).....

Cocher la case des jours réservés : (X)

JOUR	RESERVATION
SEMAINE 1	
Lundi 08.01	
Mardi 07.01	
Jeudi 11.01	
Vendredi 12.01	
SEMAINE 2	
Lundi 15.01	
Mardi 16.01	
Jeudi 18.01	
Vendredi 19.01	
SEMAINE 3	
Lundi 22.01	
Mardi 23.01	
Jeudi 25.01	
Vendredi 26.01	
SEMAINE 4	
Lundi 29.01	
Mardi 30.01	
SEMAINE 5	

Nombre de repas du mois :.....

A déduire

repas du mois précédent payé et

non pris (sortie scolaire, grève)

- Nombre de repas :.....

Merci de préciser ci-dessous la date et le

motif du ou des repas déduits .

Soit un total général de

Nombre de repas :.....x 3,10 € =

Réglé par :

Chèque à l'ordre du trésor public :

Espèces :

DATE

SIGNATURE

En cas de sorties scolaires annulées faut-il emmener votre enfant à la cantine ? OUI NON

Le prix du repas est fixé à 3,10 € sous réserves de modification en cours d'année

JOINDRE IMPERATIVEMENT LE PAIEMENT A CETTE FICHE

MAIRIE de SAINT-ANDRE-LES-ALPES

FICHE DE RESERVATION CANTINE

DU 01 FEVRIER 2024 AU 29 FEVRIER 2024

A REMETTRE EN MAIRIE le 24 JANVIER 2024 (au plus tard)

NOM..... CLASSE.....
PRENOM..... NOM DE L'ENSEIGNANT(E).....

Cocher la case des jours réservés : (X)

JOUR	RESERVATION
SEMAINE 1	
Jeudi 01.02	
Vendredi 02.02	
SEMAINE 2	
Lundi 05.02	
Mardi 06.02	
Jeudi 08.02	
Vendredi 09.02	
SEMAINE 3	
Lundi 12.02	
Mardi 13.02	
Jeudi 15.02	
Vendredi 16.02	
SEMAINE 4	
Lundi 19.02	
Mardi 20.02	
Jeudi 22.02	
Vendredi 23.02	
SEMAINE 5	

DATE

Nombre de repas du mois :

A déduire

repas du mois précédent payé et

non pris (sortie scolaire, grève)

- Nombre de repas :

Merci de préciser ci-dessous la date et le motif du ou des repas déduits .

Soit un total général de

Nombre de repas :x 3,10 € =

Réglé par :

Chèque à l'ordre du trésor public :

Espèces :

SIGNATURE

*En cas de sorties scolaires annulées faut-il emmener votre enfant à la cantine ? OUI NON
(merci de rayer la mention inutile)*

Le prix du repas est fixé à 3,10 € sous réserves de modification en cours d'année

JOINDRE IMPERATIVEMENT LE PAIEMENT A CETTE FICHE

MAIRIE de SAINT-ANDRE-LES-ALPES

FICHE DE RESERVATION CANTINE

DU 01 MARS 2024 AU 31 MARS 2024

A REMETTRE EN MAIRIE le 21 FEVRIER 2024 (au plus tard)

NOM..... CLASSE.....
PRENOM..... NOM DE L'ENSEIGNANT(E).....

Cocher la case des jours réservés : (X)

JOUR	RESERVATION
SEMAINE 1	
SEMAINE 2	
Lundi 11.03	
Mardi 12.03	
Jeudi 14.03	
Vendredi 15.03	
SEMAINE 3	
Lundi 18.03	
Mardi 19.03	
Jeudi 21.03	
Vendredi 22.03	
SEMAINE 4	
Lundi 25.03	
Mardi 26.03	
Jeudi 28.03	
Vendredi 29.03	
SEMAINE 5	

Nombre de repas du mois :

A déduire

repas du mois précédent payé et

non pris (sortie scolaire, grève)

- Nombre de repas :

Merci de préciser ci-dessous la date et le

motif du ou des repas déduits .

Soit un total général de

Nombre de repas :x 3,10 € =

Réglé par :

Chèque à l'ordre du trésor public :

Espèces :

DATE

SIGNATURE

En cas de sorties scolaires annulées faut-il emmener votre enfant à la cantine ? OUI NON
(merci de rayer la mention inutile)

Le prix du repas est fixé à 3,10 € sous réserves de modification en cours d'année

JOINDRE IMPERATIVEMENT LE PAIEMENT A CETTE FICHE

MAIRIE de SAINT-ANDRE-LES-ALPES

FICHE DE RESERVATION CANTINE

DU 01 AVRIL 2024 AU 30 AVRIL 2024

A REMETTRE EN MAIRIE le 24 MARS 2024(au plus tard)

NOM..... CLASSE.....
PRENOM..... NOM DE L'ENSEIGNANT(E).....

Cocher la case des jours réservés : (X)

JOUR	RESERVATION
SEMAINE 1	
Mardi 02.04	
Jeudi 04.04	
Vendredi 05.04	
SEMAINE 2	
Lundi 08.04	
Mardi 09.04	
Jeudi 11.04	
Vendredi 12.04	
SEMAINE 3	
Lundi 15.04	
Mardi 16.04	
Jeudi 18.04	
Vendredi 19.04	
SEMAINE 4	
SEMAINE 5	

DATE

Nombre de repas du mois :.....

A déduire

repas du mois précédent payé et

non pris (sortie scolaire, grève)

- Nombre de repas :.....

Merci de préciser ci-dessous la date et le

motif du ou des repas déduits .

Soit un total général de

Nombre de repas :.....x 3,10 € =

Réglé par :

Chèque à l'ordre du trésor public :

Espèces :

SIGNATURE

En cas de sorties scolaires annulées faut-il emmener votre enfant à la cantine ? OUI NON
(merci de rayer la mention inutile)

Le prix du repas est fixé à 3,10 € sous réserves de modification en cours d'année

JOINDRE IMPERATIVEMENT LE PAIEMENT A CETTE FICHE

MAIRIE de SAINT-ANDRE-LES-ALPES

FICHE DE RESERVATION CANTINE

DU 01 MAI 2024 AU 31 MAI 2024

A REMETTRE EN MAIRIE le 25 AVRIL 2024(au plus tard)

NOM..... CLASSE.....
PRENOM..... NOM DE L'ENSEIGNANT(E).....

Cocher la case des jours réservés : (X)

JOUR	RESERVATION
SEMAINE 1	
SEMAINE 2	
Lundi 06.05	
Mardi 07.05	
SEMAINE 3	
Lundi 13.05	
Mardi 17.05	
Jeudi 16.05	
Vendredi 17.05	
SEMAINE 4	
Mardi 21.05	
Jeudi 23.05	
Vendredi 24.05	
SEMAINE 5	
Lundi 27.05	
Mardi 28.05	
Jeudi 30.05	
Vendredi 31.05	

DATE

Nombre de repas du mois :.....

A déduire

repas du mois précédent payé et

non pris (sortie scolaire, grève)

- Nombre de repas :.....

Merci de préciser ci-dessous la date et le

motif du ou des repas déduits .

Soit un total général de

Nombre de repas :.....x 3,10 € =

Réglé par :

Chèque à l'ordre du trésor public :

Espèces :

SIGNATURE

En cas de sorties scolaires annulées faut-il emmener votre enfant à la cantine ? OUI NON
(merci de rayer la mention inutile)

Le prix du repas est fixé à 3,10 € sous réserves de modification en cours d'année

JOINDRE IMPERATIVEMENT LE PAIEMENT A CETTE FICHE

MAIRIE de SAINT-ANDRE-LES-ALPES

FICHE DE RESERVATION CANTINE DU 01 JUIN 2024 AU 07 JUILLET 2024

A REMETTRE EN MAIRIE le 26 MAI 2024 (au plus tard)

NOM..... CLASSE.....
PRENOM..... NOM DE L'ENSEIGNANT(E).....

Cocher la case des jours réservés : (X)

JOUR	RESERVATION
SEMAINE 1	
Lundi 03.06	
Mardi 04.06	
Jeudi 06.06	
Vendredi 07.06	
SEMAINE 2	
Lundi 10.06	
Mardi 11.06	
Jeudi 13.06	
Vendredi 14.06	
SEMAINE 3	
Lundi 17.06	
Mardi 18.06	
Jeudi 20.06	
Vendredi 21.06	
SEMAINE 4	
Lundi 24.06	
Mardi 25.06	
Jeudi 27.06	
Vendredi 28.06	
SEMAINE 5	
Lundi 01.07	
Mardi 02.07	
Jeudi 04.07	
Vendredi 05.07	

Nombre de repas du mois :.....

A déduire

*repas du mois précédent payé et
non pris (sortie scolaire, grève)*

- Nombre de repas :.....

*Merci de préciser ci-dessous la date et le
motif du ou des repas déduits .*

Soit un total général de

Nombre de repas :.....x 3,10 € =

Réglé par :

Chèque à l'ordre du trésor public :

Espèces :

DATE

SIGNATURE

*En cas de sorties scolaires annulées faut-il emmener votre enfant à la cantine ? OUI NON
(merci de rayer la mention inutile)*

Le prix du repas est fixé à 3,10 € sous réserves de modification en cours d'année

JOINDRE IMPERATIVEMENT LE PAIEMENT A CETTE FICHE